

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Service Eau Agriculture
Forêt et Espaces Naturels

Objet : mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation du public relative au plan départemental de protection de la forêt contre les incendies pour le département des Alpes-Maritimes, du 15 janvier au 20 février 2020 inclus

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes atteste que le projet de plan ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement :

**Plan départemental de protection de la forêt
contre les incendies pour le département des
Alpes-Maritimes - 2019-2029**

Cette publication n'a fait l'objet d'aucune observation.

Lien url de publication : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Plan-Departemental-de-Protection-des-Forets-contre-les-Incendies-2019-2029-des-Alpes-Maritimes>

Pour le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer,
Le chef de service,
par intérim



Nicolas ALLEMAND